

Le Premier Ministre

Paris, le 14 MARS 2025

Madame la Secrétaire générale,

J'ai pris connaissance avec intérêt de votre courrier en date du 7 mars 2025 dans lequel vous me demandez des éclaircissements sur quatre points évoqués dans ma lettre du 27 février dernier.

Ainsi, vous m'interrogez sur la nécessité de rétablir l'équilibre financier des retraites à l'horizon 2030. Au regard des travaux de la Cour des comptes, et afin d'assurer la soutenabilité financière de notre système de retraites auquel, comme vous le rappelez fort justement, nous sommes tous très attachés, il me semble indispensable de tracer un chemin de retour vers l'équilibre à cet horizon, le seul compatible avec la trajectoire de redressement de nos comptes publics pour retrouver notre souveraineté.

Cela ne contredit en rien la confiance que j'ai dans les partenaires sociaux pour parvenir à proposer des améliorations réelles pour nos concitoyens. Au contraire, il me semble qu'il ne serait ni réaliste, ni raisonnable, notamment vis-à-vis des générations futures, de soutenir ces évolutions sans garantir en parallèle le retour à l'équilibre du système à une échéance cohérente avec les engagements de la France à l'échelle européenne.

Vous revenez également dans votre courrier sur la traduction des travaux de la délégation des partenaires sociaux devant le Parlement. Comme je m'y suis engagé depuis le début, je vous confirme que, si ceux-ci aboutissent à un accord, celui-ci sera traduit dans un projet de loi que je présenterai au Parlement. Le choix de cette méthode par la concertation, qui est fondé sur ma confiance dans la capacité qu'ont le dialogue social et le dialogue démocratique à se renforcer mutuellement, est motivé par ma conviction que les partenaires sociaux peuvent parvenir à un accord. Je fais le pari de la réussite des travaux de la délégation et donc de leur traduction dans un projet de loi.

Comme je l'ai indiqué à plusieurs reprises, je crois qu'une des conditions du succès de cette concertation réside dans la possibilité de discuter de l'ensemble des paramètres de notre système de retraites, sans totem ni tabou. Le choix des thèmes abordés et les réponses qui y sont apportées relèvent de la seule compétence des partenaires sociaux et il ne m'appartient donc pas d'en écarter *a priori* certains plutôt que d'autres.

Enfin, concernant le format de la délégation, j'ai souhaité retenir celui du dialogue social national et interprofessionnel. Des réunions de travail spécifiques seront en outre organisées avec les organisations syndicales représentatives et employeurs de la fonction publique. Il me semble que ce format est le plus à même de traiter des questions centrées en priorité sur les régimes de retraite du secteur privé, sans toutefois empêcher l'analyse des conséquences éventuelles sur les régimes des agents publics ou sur le régime agricole.

Je souhaite que ces précisions vous convainquent que la méthode que je vous ai proposée peut permettre d'améliorer notre système de retraites et d'assurer son retour à l'équilibre. Je fais le pari de la démocratie sociale : ce pari est réaliste, si tous les partenaires sociaux s'engagent dans cette voie avec responsabilité. Je leur fais confiance.

Je vous prie d'agréer, Madame la Secrétaire générale, l'expression de ma très haute considération.

Fidèlement,


François BAYROU